

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2011

N° 2011-12-02

**PROJET DE LIGNE À GRANDE VITESSE (LGV) - CAHIER
D'ACTEUR - APPROBATION**

Le Conseil Municipal d'OLIVET (Loiret), légalement convoqué le vendredi 09 décembre 2011, s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, à 20h30, sous la présidence de monsieur Hugues SAURY, Maire.

Sont présents :

Hugues SAURY, Philippe BELOUET, Sophie PALANT, Michel ROQUES, Jean-Michel PELLE, Guylaine MARAVAL, Jean-Luc MOLVOT, Michel VENIN, Fabienne d'ILLIERS, Cécile ADELLE, Guy SCHMIDT, Jean-Louis CURTY, Claude LANCRENON, Hachemi MEZIANE, Marie-José BAILLON, Anne KREMER, Carole MARIE, Ludovic de VILLELE, Carole PEQUIGNOT, Françoise BARBIER, Monique de BELMONT, Yves MARTINEZ, Jean-Christophe HAGLUND, Odile THOMAS, Denis CHAUMETTE, Christine GARCIA, Olivier CHARPIGNON, Daniel SCHLESINGER, Anthony RICHARD.

. nombre de conseillers municipaux : 33
. nombre de présents : 29
. quorum : 17

Sont absents :

Sont excusés :

Claudine SAVESTRE, Denis CANTALOUBE, Romain SOULAS, Marie-Danielle ROCHERIEUX.

Procurations :

Claudine SAVESTRE à Cécile ADELLE, Denis CANTALOUBE à Daniel SCHLESINGER, Romain SOULAS à Michel ROQUES, Marie-Danielle ROCHERIEUX à Yves MARTINEZ.

N° 2011-12-02
PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE (LGV) - CAHIER D'ACTEUR - APPROBATION

Le projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris – Orléans – Clermont Ferrand – Lyon a été inscrit dans la loi du 3 août 2009 de programmation relative au Grenelle de l'environnement. Il permettra de constituer un itinéraire pertinent alternatif à l'actuelle LGV Paris – Lyon, actuellement l'axe le plus chargé d'Europe, tout en améliorant la desserte des villes du grand Centre et en assurant un temps de parcours entre Paris et Lyon de l'ordre de 2 heures.

La Commission nationale du débat public (CNDP) a prévu l'organisation d'un débat public sur ce projet de ligne à grande vitesse. La période du débat est fixée du 3 octobre 2011 au 25 janvier 2012.

Pendant cette période, les personnes morales peuvent exprimer leur avis sur le projet sous la forme d'une contribution écrite dans un format imposé sous la désignation de « cahier d'acteur ». La publication est assurée par la Commission nationale du débat public dans le cadre de ce débat.

Cet avis doit permettre d'apporter des arguments concernant l'opportunité du projet et ses modalités de réalisation. La Commission rendra compte ensuite de l'ensemble des positions exprimées lors du débat.

Le dossier présenté par le maître d'ouvrage « Réseau Ferré de France » présente 4 scénarios de passage : ouest-sud, ouest, médian et est.

La ville d'Olivet, incluse dans l'agglomération orléanaise est très concernée par ce projet.

Les scénarios ouest-sud et ouest sont les seuls :

- qui répondent aux enjeux de desserte qui consistent à relier directement l'agglomération orléanaise aux aéroports parisiens et à l'intégrer dans le réseau européen de la grande vitesse,
- qui permettent de limiter les nouvelles coupures dans l'environnement, grâce notamment au couplage possible avec les infrastructures existantes,
- qui répondent réellement aux enjeux d'aménagement du territoire, en desservant davantage de zones de vie du territoire du projet et en optimisant les liaisons entre l'agglomération d'Orléans et les autres villes du sud et de l'ouest.

La Ville d'Olivet considère que l'utilisation des ouvrages existants pour la traversée de la Loire dans l'agglomération devrait être privilégiée.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le cahier d'acteur relatif au projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon,
- d'autoriser monsieur le Maire à transmettre ce cahier d'acteur à la Commission nationale du débat public en vue de sa publication.

Ce dossier a été présenté à la commission développement durable et démocratie participative le 13 décembre 2011.

Le conseil adopte à la majorité cette délibération, par 31 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0.

Vote(s) favorable(s) : 31 (Hugues SAURY, Philippe BELOUET, Sophie PALANT, Michel ROQUES, Jean-Michel PELLE, Guylaine MARAVAL, Jean-Luc MOLVOT, Michel VENIN, Fabienne d'ILLIERS, Cécile ADELLE, Guy SCHMIDT, Claudine SAVESTRE, Jean-Louis CURTY, Denis CANTALOUBE, Claude LANCRENON, Hachemi MEZIANE, Marie-José BAILLON, Anne KREMER, Carole MARIE, Ludovic de VILLELE, Carole PEQUIGNOT, Romain SOULAS, Françoise BARBIER, Monique de BELMONT, Yves MARTINEZ, Marie-Danielle ROCHERIEUX, Denis CHAUMETTE, Christine GARCIA, Olivier CHARPIGNON, Daniel SCHLESINGER, Anthony RICHARD)

Vote(s) défavorable(s) : 2 (Jean-Christophe HAGLUND, Odile THOMAS)

Pour extrait certifié conforme.

A Olivet, le 21 DEC. 2011

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué à la démocratie
participative et développement durable



Sophie Palant

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le 22 de septembre 2011
et de la publication/notification
le 21 de septembre 2011.....

Pour le Maire,

P/le Directeur de l'Administration générale,
Michel BOUZANGER



Régis PASSENIER